

● LE RÔLE DES PROFESSIONNELS

Le rôle du médecin dans le parcours TND

🕒 6 min de lecture 📄 Fiche destinée aux parents

📁 PCO 24 × Psychopedia Formations

Médecin traitant, pédiatre, médecin scolaire, médecin de PMI : chaque médecin a un rôle dans le parcours TND. Cette fiche vous explique comment ils coordonnent le repérage, le diagnostic et le suivi.

1. Qui sont les médecins impliqués dans le parcours TND ?

Le parcours TND fait intervenir plusieurs catégories de médecins, à des niveaux différents :

Le médecin de première ligne : celui qui repère et oriente

C'est le **premier contact médical** de votre enfant. Il connaît votre enfant, son histoire, son développement. Il est en mesure de repérer des signes d'alerte et d'enclencher le parcours vers la PCO.

Le médecin traitant (ou médecin généraliste) :

- Médecin de famille, connaît l'enfant dans sa globalité
- Peut réaliser la **consultation de repérage TND** (cotée CTE à 60 €, remboursée à 100 %)
- Remplit la grille de repérage et le formulaire d'adressage à la PCO
- Reste le coordinateur du parcours de soins global de l'enfant

Le pédiatre :

- Spécialiste des maladies et du développement de l'enfant (de la naissance à l'adolescence)
- Suit le développement de l'enfant lors des visites obligatoires ou de suivi
- Peut repérer des écarts de développement lors des consultations de puériculture
- Peut également réaliser la consultation de repérage TND et adresser à la PCO

Le médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile) :

- Médecin qui intervient dans les consultations de nourrissons et d'enfants de moins de 6 ans au sein des centres de PMI (structures départementales)
- Suit le développement des jeunes enfants, notamment dans un contexte de prévention
- Peut repérer des signes d'alerte précoces et orienter vers la PCO

Le médecin scolaire :

- Médecin de l'Éducation Nationale
- Réalise les bilans de santé scolaires (notamment à 6 ans en grande section ou CP)
- Peut repérer des difficultés scolaires ou développementales et orienter vers la PCO

Le médecin spécialiste de deuxième ligne : celui qui diagnostique

C'est le spécialiste vers lequel votre enfant sera orienté si les bilans réalisés dans le cadre de la PCO orientent vers un TND avéré.

Le pédopsychiatre :

- Médecin psychiatre spécialisé dans la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

- C'est lui qui est en mesure de **poser le diagnostic de TND** (TSA, TDAH, TDI, etc.) selon les critères internationaux (CIM-11)
- Il analyse l'ensemble des bilans réalisés par les autres professionnels
- Il peut prescrire un traitement médicamenteux si nécessaire (notamment pour le TDAH)
- Il peut exercer en libéral, en CMP (Centre Médico-Psychologique), en CMPP ou en CMPEA (Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents)

Le neuropédiatre (ou pédiatre neurologue) :

- Spécialiste des maladies neurologiques de l'enfant
- Peut être sollicité pour des présentations atypiques, des comorbidités neurologiques (épilepsie, troubles du tonus, etc.)
- Peut également contribuer au diagnostic différentiel

Le médecin généticien :

- Peut être sollicité dans certains cas pour rechercher une cause génétique à un trouble du développement intellectuel ou à un TSA, notamment si la présentation clinique le suggère
- Réalise l'arbre généalogique, le bilan chromosomique et les analyses génétiques si nécessaire

Le médecin coordonnateur de la PCO

- Médecin qui travaille au sein de la plateforme PCO
- Valide les dossiers d'adressage, détermine le parcours de bilans adapté à chaque enfant
- Prescrit le forfait d'intervention précoce
- Fait le lien entre les différents professionnels du réseau
- Transmet les synthèses au médecin traitant et aux spécialistes

2. Quel est leur rôle dans le parcours TND ?

Ce que les médecins font dans le parcours TND :

- **Repérer** les écarts de développement grâce à leur connaissance de l'enfant et aux outils de repérage validés (livrets de repérage TND, grilles d'alerte)
- **Orienter** l'enfant vers la PCO en remplissant le formulaire d'adressage
- **Prescrire** les bilans et rééducations nécessaires (ordonnances pour les professionnels paramédicaux)
- **Coordonner** le parcours de soins : assurer la cohérence entre les différents intervenants
- **Diagnostiquer** (pour le spécialiste) : poser le diagnostic de TND sur la base des bilans et de l'évaluation clinique
- **Annoncer** le diagnostic à la famille, dans un contexte bienveillant et informatif
- **Prescrire un traitement médicamenteux** si nécessaire (ex. : méthylphénidate pour le TDAH, réservé au pédopsychiatre ou au pédiatre pour l'initiation)
- **Orienter** vers les dispositifs de droits et d'accompagnement (MDPH, SESSAD, etc.) si nécessaire

Ce que le médecin généraliste/pédiatre ne fait pas seul :

- Il ne pose généralement pas lui-même le diagnostic de TND : c'est une démarche pluridisciplinaire qui requiert des bilans spécialisés et, pour le diagnostic final, l'avis d'un spécialiste (pédopsychiatre, neuropédiatre)
- Il ne réalise pas les bilans spécialisés (psychologique, psychomoteur, ergothérapique) : il oriente vers les professionnels compétents

3. Quand consulter quel médecin ?

Vous observez des signes préoccupants chez votre enfant : commencez par le médecin traitant ou le pédiatre

C'est votre **premier interlocuteur**. Consultez-le si vous observez chez votre enfant :

Chez le nourrisson et l'enfant de moins de 3 ans :

- Peu ou pas de contact visuel, peu de sourires sociaux
- Pas de pointage (pointer du doigt pour montrer quelque chose) vers 12-14 mois
- Aucune communication verbale (pas de babillage vers 12 mois, pas de mots vers 18 mois, pas de phrases vers 24 mois)
- Mouvements ou comportements inhabituels et répétitifs
- Perte de compétences déjà acquises (régression)

Chez l'enfant de 3 à 6 ans :

- Difficultés importantes à jouer avec d'autres enfants, isolement
- Retard de langage ou langage difficile à comprendre par des adultes non familiers
- Agitation excessive, impulsivité marquée, très grande difficulté à attendre ou à suivre des consignes
- Maladresse importante, retards moteurs
- Comportements très rigides, grandes difficultés face aux changements de routine

Chez l'enfant de 6 à 12 ans :

- Difficultés persistantes en lecture, écriture ou calcul malgré un suivi scolaire adapté
- Inattention sévère, agitation, impulsivité perturbant la scolarité
- Difficultés sociales importantes, isolement persistant

- Écriture très difficile, illisible, douloureuse

Vous avez besoin d'un diagnostic spécialisé : le pédopsychiatre

Si votre enfant a réalisé des bilans dans le cadre de la PCO et que ceux-ci orientent vers un TND, vous serez orienté vers un **pédopsychiatre** pour la synthèse diagnostique. Dans certains territoires, c'est le médecin coordonnateur de la PCO lui-même qui peut être pédopsychiatre.

4. Comment se déroule une consultation de repérage ?

La **consultation de repérage TND** (CTE) est une consultation médicale spécifique, créée en 2019, permettant au médecin traitant ou au pédiatre de dépister des signes d'alerte de TND chez l'enfant.

Durée : environ 30 à 45 minutes (consultation plus longue que d'habitude)

Ce qui se passe pendant la consultation :

1. Le médecin vous pose des questions sur le développement de votre enfant depuis la naissance : acquisition du langage, de la marche, des apprentissages, comportement à la maison et à l'école
2. Il utilise la **grille de repérage TND** (livret 0-6 ans ou 7-12 ans, validé par la Haute Autorité de Santé), qui explore différents domaines : communication, motricité, comportement, apprentissages
3. Il observe votre enfant en consultation
4. S'il identifie des signes d'alerte significatifs, il vous propose de l'adresser à la PCO
5. Il remplit alors le **formulaire d'adressage** et le transmet à la PCO (via la plateforme sécurisée Via Trajectoire ou via le carnet de santé pour les enfants de 0 à 6 ans depuis janvier 2025)

Ce à quoi vous attendre :

- Vous pouvez venir avec les observations de l'école (un mot de l'enseignant est très précieux)
- Le médecin ne pose pas encore un diagnostic lors de cette consultation : il repère et oriente
- Si vous avez des inquiétudes, n'hésitez pas à les exprimer clairement et à insister si vous sentez que vos préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte. Vous pouvez demander un second avis médical.

Prise en charge financière : La consultation de repérage TND (CTE) est remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie (tarif de 60 €), sans avance de frais.

5. Comment se déroule le suivi médical dans le parcours TND ?

Le suivi médical tout au long du parcours TND comporte plusieurs niveaux :

Le suivi par le médecin traitant/pédiatre :

- Il reste le médecin référent de votre enfant tout au long du parcours
- Il reçoit les comptes-rendus des bilans réalisés dans le cadre de la PCO
- Il vous tient informés de l'avancement du parcours et répond à vos questions
- Il peut prescrire les rééducations si nécessaire (orthophonie, kinésithérapie, etc.) parallèlement aux actions de la PCO
- À la fin du parcours PCO, il reçoit la synthèse finale et, le cas échéant, le diagnostic, pour coordonner la suite

Le suivi par le pédopsychiatre (si nécessaire) :

- Il analyse l'ensemble des bilans réalisés dans le cadre de la PCO
- Il réalise sa propre consultation diagnostique avec l'enfant et les parents

- S'il pose un diagnostic, il vous en explique les implications et les orientations possibles
- Il peut initier un traitement médicamenteux si nécessaire (ex. : méthylphénidate pour le TDAH, après un essai thérapeutique encadré)
- Il oriente vers les structures médico-sociales adaptées (SESSAD, CAMSP, CMPP) si besoin
- Il peut accompagner la famille dans les démarches de reconnaissance du handicap (MDPH) si nécessaire

Le suivi par le médecin coordonnateur de la PCO :

- Il organise des temps de coordination entre les professionnels du réseau
- Il peut convoquer des réunions de synthèse (avec votre accord et votre participation possible)
- Il adapte le parcours en fonction de l'évolution des bilans et des besoins

6. Le médecin dans le parcours PCO 24

En Dordogne, la PCO 24 est portée par le **CAMSP du Conseil Départemental de la Dordogne**. Voici comment le médecin s'intègre concrètement dans ce dispositif :

Le rôle du médecin de votre enfant (médecin traitant ou pédiatre) :

- Il est le **déclencheur** du parcours PCO : c'est lui qui remplit le livret de repérage et le formulaire d'adressage
- Il peut réaliser la **consultation de repérage TND** (CTE à 60 €, remboursée à 100 %)
- Depuis janvier 2025, pour les enfants de 0 à 6 ans, il peut utiliser le **carnet de santé** pour adresser directement à la PCO
- Il reste le référent médical de votre enfant tout au long du parcours

Le médecin coordonnateur de la PCO 24 :

- Il étudie le dossier d'adressage et valide ou non l'entrée dans le parcours
- Si le dossier est validé, il propose un parcours adapté : quels bilans, quels professionnels, dans quel ordre
- Il prescrit le **forfait d'intervention précoce** qui permet la prise en charge gratuite des séances chez les professionnels libéraux conventionnés (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute)
- Il est contacté par la PCO 24 dans un délai de **15 jours** après réception du dossier

Ce que vous n'avez pas à faire :

- Vous n'avez pas à trouver vous-même les professionnels : la PCO 24 s'en charge
- Vous n'avez pas à avancer les frais : tout est pris en charge directement entre les professionnels et l'Assurance Maladie
- Vous n'avez pas besoin que le diagnostic soit posé pour entrer dans le parcours : la PCO intervient dès le repérage de signes d'alerte

7. Questions fréquentes

Q : Mon médecin peut-il refuser de m'adresser à la PCO ? Si votre médecin identifie des signes d'alerte, il doit vous orienter vers la PCO. S'il ne le fait pas alors que vous avez des inquiétudes fondées, vous pouvez demander un second avis médical auprès d'un autre médecin traitant, d'un pédiatre ou du médecin de PMI.

Q : Doit-on avoir un diagnostic pour entrer dans le parcours PCO ? Non. C'est même l'inverse : la PCO intervient précisément **avant** le diagnostic, dès qu'il y a des signes d'alerte. L'objectif est de ne pas perdre de temps en attendant un diagnostic, qui peut prendre plusieurs mois.

Q : Le pédopsychiatre est-il obligatoire dans le parcours ? Non, pas systématiquement. Tout dépend des bilans et des conclusions des professionnels qui ont suivi votre enfant. Le pédopsychiatre intervient surtout pour la synthèse diagnostique finale et pour la prise en charge des situations complexes ou nécessitant un traitement médicamenteux.

Q : Les consultations médicales sont-elles remboursées ? Les consultations chez le médecin traitant et le pédiatre sont remboursées dans le cadre du droit commun (consultations de médecine de ville). La consultation de repérage TND (CTE) est remboursée à 100 %. Les consultations chez le pédopsychiatre sont également remboursées si elles sont réalisées dans le cadre du parcours de soins coordonné.

Q : Que se passe-t-il à la fin du parcours PCO ? À l'issue des 12 à 24 mois de parcours PCO, le médecin traitant et/ou le spécialiste reçoivent la synthèse finale. Un diagnostic peut être posé si les éléments réunis le permettent. En fonction des besoins de l'enfant, le médecin et la PCO vous orienteront vers des structures de suivi adaptées (SESSAD, CAMSP, CMPP, professionnels libéraux en droit commun) et vous accompagneront si besoin dans les démarches MDPH.

8. En résumé

- Plusieurs médecins interviennent dans le parcours TND : médecin traitant ou pédiatre (repérage et orientation), médecin scolaire et PMI (repérage précoce), pédopsychiatre (diagnostic et suivi spécialisé), médecin coordonnateur de la PCO (organisation du parcours).
- Le médecin traitant ou pédiatre est le **déclencheur indispensable** : c'est lui qui adresse l'enfant à la PCO via le formulaire d'adressage.
- La consultation de repérage TND (CTE) est remboursée à 100 %, à 60 €.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un diagnostic pour entrer dans le parcours PCO : les bilans et les rééducations démarrent dès les signes d'alerte.

- Le pédopsychiatre intervient pour poser le diagnostic et coordonner la prise en charge médicale spécialisée si nécessaire.
- Le médecin coordonnateur de la PCO 24 est le pivot du réseau pluridisciplinaire : il valide le dossier, prescrit le forfait et organise la coordination.

Pour aller plus loin

- Ministère de la Santé — Les plateformes de coordination et d'orientation (PCO)
- Haute Autorité de Santé — Repérage et orientation des enfants à risque de TND
- Conseil départemental de la Dordogne — PCO 24

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : handicap.gouv.fr, has-sante.fr, dordogne.fr, maisondelautisme.gouv.fr, enfant-different.org. Mise à jour : juin 2026.



PCO 24 Dordogne × Psychopedia Formations

Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les troubles du neurodéveloppement
pco.psychopedia-formations.fr

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : Haute Autorité de Santé (HAS), Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Institut du Cerveau de l'Enfant (Robert-Debré). Mise à jour : juin 2026.